



Date de publication : 07.05.2026

ÉDITION PAYS DE LA LOIRE

## Bilan 2025 des arboviroses dans les Pays de la Loire

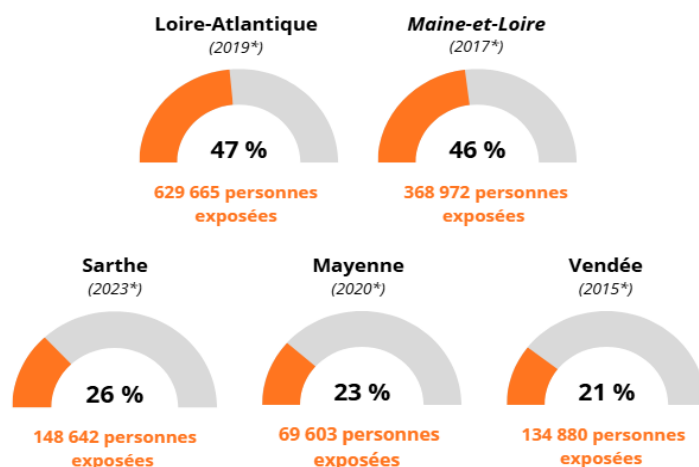
### Points clés

- Entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 novembre 2025, 120 cas d'arboviroses ont été déclarés dans la région, tous importés (69 cas de chikungunya, 50 cas de dengue et 1 cas de Zika).
- Ces cas revenaient principalement de La Réunion (chikungunya) et des Antilles françaises (dengue), où sévissaient des épidémies à cette même période.
- Un nombre record de cas autochtones (près de 800) ont été déclarés en France hexagonale en 2025.
- Aucun cas autochtone n'a été déclaré dans la région.
- Près de 1,4 million de personnes dans la région ont été exposées au moustique tigre en 2025, soit 37% de la population régionale (2% en 2020).

### Présence du moustique tigre dans les Pays de la Loire

Le moustique tigre, *Aedes albopictus*, est présent dans les 5 départements avec des disparités territoriales constatées. Les populations de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire sont les plus exposées avec respectivement près de 630 000 personnes (dont Nantes) et 370 000 personnes concernées (dont Angers).

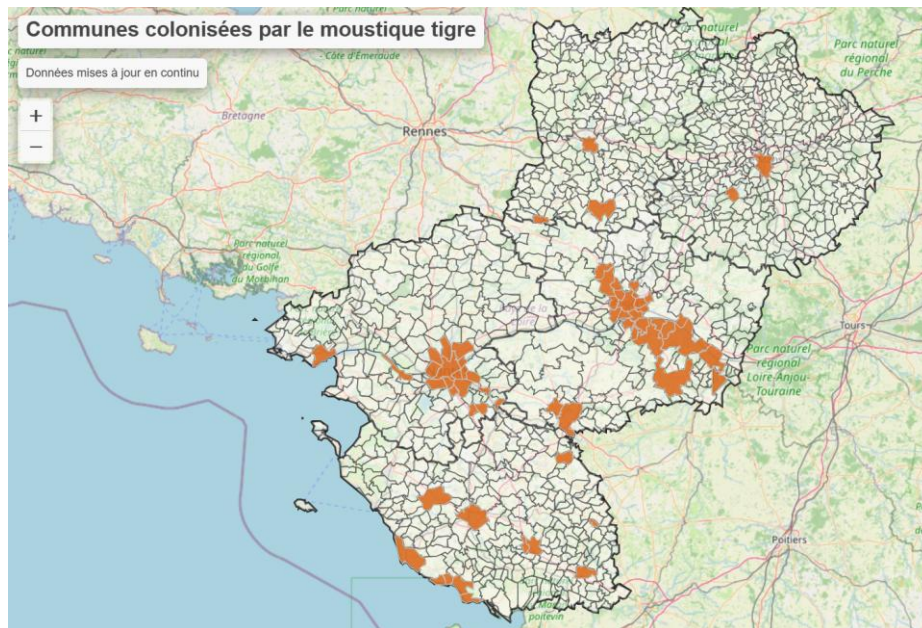
#### Part de la population départementale exposée au moustique tigre, Pays de la Loire, 2025



\* : Année de colonisation du département par le moustique tigre

Soixante-deux communes de la région (5%) étaient colonisées à la fin de l'année 2025.

**Carte des communes colonisées par le moustique tigre *Aedes albopictus* dans les Pays de la Loire en 2025** (source : ARS Pays de la Loire)



## Bilan épidémiologique au cours de la période de surveillance renforcée (1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2025)

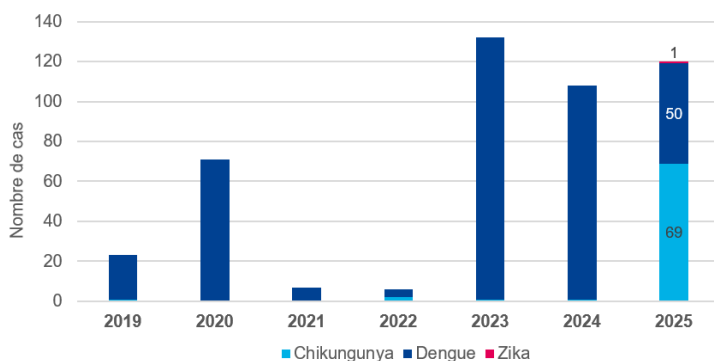
**Nombre de cas importés de chikungunya, de dengue et de Zika déclarés pendant la période de surveillance renforcée (1<sup>er</sup> mai au 30 novembre) selon le département, Pays de la Loire, 2025**

	Chikungunya	Dengue	Zika
Loire-Atlantique (44)	36	28	0
Maine-et-Loire (49)	17	9	1
Mayenne (53)	4	0	0
Sarthe (72)	6	2	0
Vendée (85)	6	11	0
<b>Pays de la Loire</b>	<b>69</b>	<b>50</b>	<b>1</b>

120 cas d'arboviroses ont été déclarés dans la région (69 cas de chikungunya, 50 cas de dengue et 1 cas de Zika), tous importés.

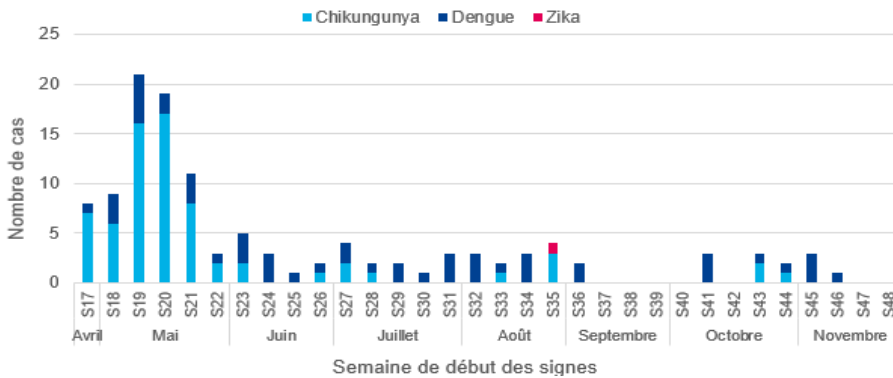
La Loire-Atlantique est le département présentant le plus grand nombre de cas d'arboviroses (64 cas, soit 53%).

**Nombre de cas importés de chikungunya, de dengue et de Zika déclarés pendant la période de surveillance renforcée (1<sup>er</sup> mai au 30 novembre) selon l'année, Pays de la Loire, 2019-2025**



Troisième année consécutive où le nombre de cas d'arboviroses déclarés dans la région dépassent 100 cas au cours de la période de surveillance renforcée.

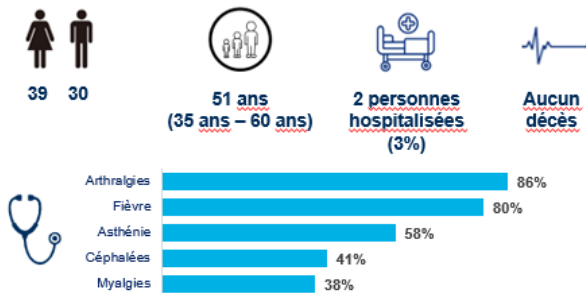
## Nombre de cas importés de chikungunya, de dengue et de Zika déclarés pendant la période de surveillance renforcée (1<sup>er</sup> mai au 30 novembre) selon la semaine de début des signes, Pays de la Loire, 2025



Les cas d'arboviroses ont été déclarés majoritairement au cours du mois de mai 2025 (53 cas déclarés sur ce mois).

## Caractéristiques des cas de chikungunya et de dengue déclarés pendant la période de surveillance renforcée (1<sup>er</sup> mai au 30 novembre), Pays de la Loire, 2025

### Chikungunya (69 cas)



Le sex-ratio homme/femme était de 0,8 pour le chikungunya (30/39) et de 1,3 pour la dengue (28/22).

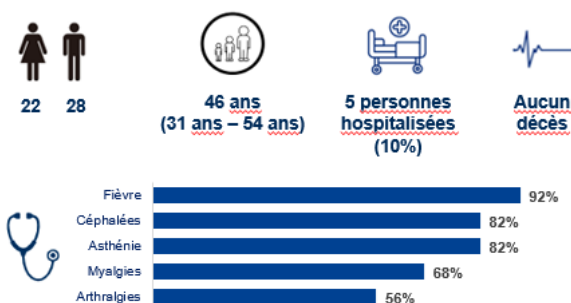
L'âge médian des cas de chikungunya était de 51 ans (minimum : 35 ans et maximum : 60 ans) et de 46 ans (minimum : 31 ans et maximum : 54 cas) pour les cas de dengue.

Les symptômes les plus fréquemment rencontrés parmi les cas de chikungunya étaient des arthralgies (86% des cas) et de la fièvre (80%). Pour les cas de dengue, il s'agissait de la fièvre (92%), de céphalées (82%), d'asthénie (82%) ou encore de myalgies (68%).

Deux cas de chikungunya et 5 cas de dengue ont été hospitalisés.

Aucun décès n'a été signalé.

### Dengue (50 cas)



Concernant les zones d'importation, une très grande majorité des cas de chikungunya revenait de La Réunion (75%), tandis que les cas de dengue revenaient principalement des Antilles françaises (Martinique et Guadeloupe) pour 52% des cas. Le cas de Zika revenait quant à lui d'un séjour en Asie du Sud-Est.

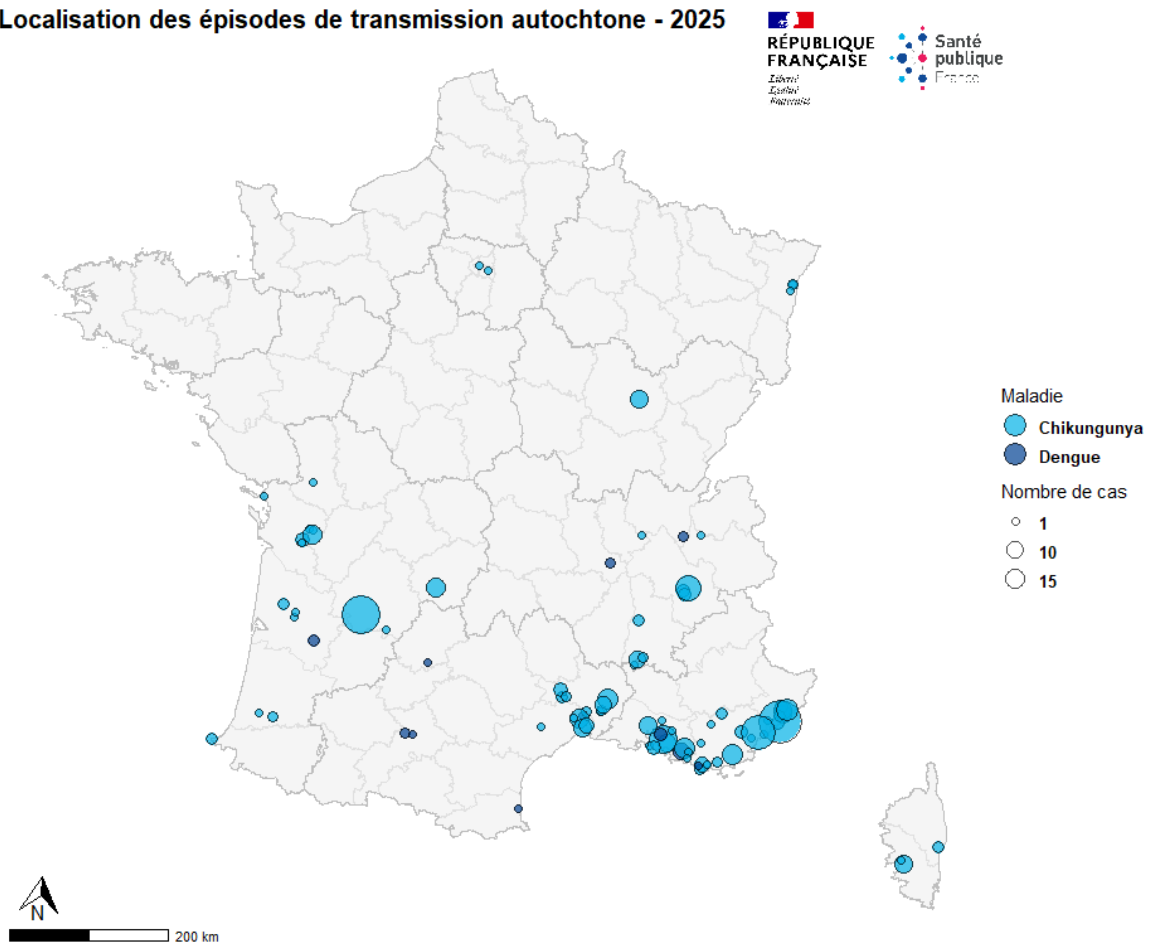
## Une année 2025 record au niveau des cas autochtones en France<sup>1</sup>

L'année 2025 a connu un nombre record de cas autochtones de chikungunya notamment, avec près de 800 cas répartis dans différents foyers (dont certains ont comptabilisé plus de 100 cas, comme à Bergerac et à Antibes). Ces contaminations ont été précoces (dès le 27 mai) et se sont poursuivies tardivement dans la saison (jusqu'au 13 novembre), avec une circulation active de plusieurs mois dans de nombreux foyers. De nouvelles régions ont été touchées en 2025 (Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est et Nouvelle-Aquitaine).

La multiplication des foyers et l'existence de foyers secondaires en 2025 étaient notamment liées à la bonne adaptation de la souche virale au moustique vecteur *Aedes albopictus* et aux conditions environnementales favorables à la multiplication du moustique.

Par ailleurs, des foyers de dengue autochtones ont également été observés en 2025.

### Localisation des épisodes de transmission autochtone - 2025



<sup>1</sup> : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya/bulletin-national/chikungunya-dengue-et-zika-en-france-hexagonale-bilan-2025>

## La prévention contre le moustique tigre

Les actions de chacun sont nécessaires pour réduire le risque de survenue de cas autochtones sur notre territoire.



### Les professionnels de santé

Le diagnostic de ces arboviroses (chez les personnes ayant voyagé ou non) et leur signalement précoce auprès de l'ARS sont deux facteurs essentiels. En effet, plus le signalement est rapide et plus les mesures de lutte antivectorielle pourront être mises en place rapidement, limitant ainsi le risque d'apparition de cas autochtones.



### Les personnes qui voyagent en zone intertropicale

Il est important de se renseigner sur les maladies qui circulent dans les zones de destination. Il est également essentiel de se protéger contre les piqûres de moustiques lors du séjour et de veiller à consulter un médecin lors du séjour ou au retour en cas de symptômes (douleurs articulaires ou musculaires, maux de tête, éruption cutanée avec ou sans fièvre, conjonctivites, etc.).



### Les personnes malades de la dengue, du chikungunya ou du Zika

Ces personnes doivent se protéger contre les piqûres de moustiques pendant la phase de virémie (période où le virus est présent dans le sang, en moyenne durant les 7 jours suivant l'apparition des symptômes).

Pour cela, les principaux moyens de protection sont : les vêtements amples et couvrants, les répulsifs cutanés, l'utilisation de ventilateurs, de moustiquaires ou de diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations ou encore l'utilisation de serpentins en extérieur. Cette protection est particulièrement nécessaire le jour, les moustiques tigres piquant surtout la journée, avec une activité plus importante en début de matinée et en fin de journée. Quand on est malade, éviter de se faire piquer, c'est éviter de transmettre la maladie à d'autres personnes ou à son entourage.



### Les citoyens et les collectivités

Le moustique tigre qui nous pique est généralement né dans notre quartier (il ne se déplace que dans un rayon de 150 mètres). Il y a des gestes simples à faire pour détruire les lieux propices aux larves de moustiques autour des habitations (jardins, terrasses, balcons, etc.) en éliminant l'eau stagnante dans les coupelles sous les pots de fleurs, les vases, les gouttières, etc., notamment après une pluie.

Les citoyens peuvent également participer à la surveillance du moustique tigre en signalant sa présence sur le portail de signalement : [https://signalement-moustique.anses.fr/signalement\\_albopictus/](https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/). Cette surveillance vient en complément des autres actions qui sont menées et permet de mieux connaître la répartition géographique du moustique tigre, notamment dans les communes qui ne sont pas encore colonisées.



## Pour en savoir plus...

### Site Internet de Santé publique France

- Pages thématiques sur la [Dengue](#), le [Chikungunya](#), le [Zika](#)

### Site Internet de l'ARS Pays de la Loire

- [Moustique-tigre : adoptez-les-bons-gestes](#)
- [Carte des communes colonisées dans les Pays de la Loire](#)

### Site Internet du Centre national de référence (CNR) des arbovirus

- [www.cnr-arbovirus.fr](http://www.cnr-arbovirus.fr)



(source : ARS Pays de la Loire)

## Nouveauté 2026 !

Depuis le 22 avril 2026, de nouveaux formulaires Cerfa ont été mis en ligne sur le site Internet de Santé publique France : [Chikungunya](#), [Dengue](#), [Zika](#) et [West-Nile](#).

Les arboviroses deviennent des maladies à signalement obligatoire (MSO, en remplacement de MDO). Il est désormais possible de les signaler par voie dématérialisée directement dans le portail des signalements des événements sanitaires indésirables (PSIG) : <https://signalement.social-sante.gouv.fr> :



## Équipe de rédaction

Anne-Hélène Liébert, Delphine Barataud et Lisa King

## Remerciements

Santé publique France Pays de la Loire remercie :

- L'ensemble des professionnels de santé (médecins et biologistes) participant à la surveillance
- Les équipes de l'ARS des Pays de la Loire chargées de la veille sanitaire et de la santé environnementale
- Le CNR des arbovirus
- Les laboratoires Biomnis et Cerba
- Les opérateurs habilités de lutte antivectorielle de l'ARS : le laboratoire Inovalys pour les départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe et le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV) en Vendée

**Pour nous citer** : Bilan 2025 des arboviroses dans les Pays de la Loire. Bulletin. Édition Pays de la Loire. Saint-Maurice : Santé publique France, 6 pages, mai 26.

**Directrice de publication** : Caroline Semaille

**Date de publication** : 7 mai 2026

**Contact** : [paysdelaloire@santepubliquefrance.fr](mailto:paysdelaloire@santepubliquefrance.fr)